



PROJET PEDAGOGIQUE
Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
GEORGE SAND - SALEILLES
Primaire

Année 2021-2022
Direction :
Cindy DA COSTA
Matthieu RESPLANDY



PEP 66 DEL

10 Rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES

Tel : 04.68.62.26.20 - Mail : del@adpep66.org

www.adpep66.org



SOMMAIRE

L'implantation

Les locaux

Le public

Les besoins et caractéristiques des 6/11 ans

Effectifs

Horaires de fonctionnement

L'équipe d'animation

Taux d'encadrement

Projets éducatifs

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

L'accueil des enfants en situation de handicap

Nos intentions éducatives, nos objectifs

Les rôles de chacun

Le fonctionnement

Les projets et activités

Le non négociable

Evaluation

Protocole sanitaire COVID ALAE



ADRESSE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
George Sand (ALAE)

Rue Raoul Follereau
66280 SALEILLES

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
GEORGE SAND—SALEILLES—Primaire

Année 2021-2022



L'implantation

La commune de Saleilles se trouve dans le département des Pyrénées-Orientales, en région Occitanie.

Elle se situe à 7 km à vol d'oiseau de Perpignan, préfecture du département, et à 7 km de Canet-en-Roussillon, bureau centralisateur du canton de la Côte sableuse dont dépend la commune depuis 2015 pour les élections départementales. La commune fait en outre partie du bassin de vie de Perpignan.

Les communes les plus proches sont : Théza (1,8 km), Alénya (2,9 km), Cabestany (3,0 km), Corneilla-del-Vercol (3,3 km), Villeneuve-de-la-Raho (3,4 km), Saint-Nazaire (3,6 km), Montescot (5,3 km), Saint-Cyprien (6,0 km).

Sur le plan historique et culturel, Saleilles fait partie de l'ancienne province du royaume de France, le Roussillon, qui a existé de 1659 jusqu'à la création du département des Pyrénées-Orientales en 17905 et qui recouvrait les trois vigueries du Roussillon, du Conflent et de Cerdagne.

L'ALAE est situé, 5 Rue du Boulevard du 8 Mai 66280 Saleilles

Les locaux

L'ALAE est un service que propose la mairie aux familles par délégation à l'ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public).

La commune de Saleilles met à disposition de l'équipe pédagogique :

- 8 salles d'activités
- Un bureau
- Une salle de réunion
- Toilettes extérieure et intérieure
- La cour de l'école primaire



Le public

L'école élémentaire compte à ce jour 300 enfants répartis en 12 classes allant du CP au CM2.

Ils sont répartis de la façon suivante : 2 classes de CP, 2 classes de CE1, 1 classe de CE1/CE2, 2 classes de CE2, 1 classe de CE2/CM1, 1 classe de CE2/CM1, 2 classes de CM1, 2 classes de CM2.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'École
GEORGE SAND—SALEILLES—Primaire

Année 2021-2022



Les besoins et caractéristiques des 6/11 ans

Dès 6 ans

- Âge de la réflexion, de l'expansion, de la motivation personnelle et des crises.
- Concentration et mûrissement.
- Âge du sérieux.
- Contrôle croissant des réactions émotives.
- Mesure mieux la distance le séparant de l'adulte auquel il est soumis.
- Dispersion et turbulence.
- Âge du déséquilibre.
- Curiosité.
- Participation, camaraderie, bande, groupe, équipe.
- Besoin de valorisation et d'affirmation de soi.

Dès 9 ans

- Différences entre groupe des filles et des garçons.
- Importance du leader.
- Déclin de la sexualité.
- Préoccupation et rêverie : besoin de s'isoler.
- Expérience collective de loisirs : besoin de jeux collectifs et esprit de compétition.

Dès 11 ans

- Dénigrement et critique du monde.
- Âge ingrat : révolte, indépendance.
- Sensibilité à la triche, aux dénonciations, aux mensonges : besoin d'avoir des règles fixes et respectées.

	BESOINS ET INTERETS	ATTITUDE DE L'ANIMATEUR
AFECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ◦ La personnalité s'affirme ◦ Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer ◦ Besoin d'affection ◦ Vie d'équipe, besoin de copains ◦ Capacités de coopération et de discussions 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Instaurer un climat de sécurité affective mais discrétion, pas de démonstration ◦ Règles de plus en plus précises ◦ Écouter mais aussi dédramatiser ◦ Être vigilant sur la bande de copains, enfant à l'écart
INTELLECTUELS	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Explorer, manipuler, coordonner ◦ Rêver, mémoriser ◦ Perfectionner ses attitudes ◦ Âge des principales acquisitions ◦ Recherche de savoir ◦ Indépendant pendant le jeu ◦ Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture ◦ Découverte du monde (animal) (curiosité de leur vie) ◦ Enfant à de l'énergie pour faire des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Donner de vraies réponses, fiabilité ◦ Valoriser les réalisations ◦ Écouter, guider, apporter des précisions ◦ Éveiller leur curiosité ◦ Susciter de l'intérêt

<ul style="list-style-type: none"> ◦ École ◦ Importance grandissante du groupe, ou de la bande ◦ Faire pour les autres, aider ◦ L'amitié : meilleur ami ◦ Sens des responsabilités ◦ Intérêt pour l'environnement ◦ Distinction garçon/fille ◦ Parents ne sont plus les seules références 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Attitudes de respect du matériel et des autres ◦ Donner des responsabilités réelles ◦ Aider le groupe à s'organiser mais le laisser évoluer, surveiller les « leaders » ◦ Besoin de cadres et de règles
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtrise du corps ◦ Maîtrise de l'esprit ◦ Besoin de se dépenser ◦ Se fatiguent vite et récupèrent vite ◦ Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité ◦ Besoin de dormir (environ 10 h) ◦ Bon appétit 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Favoriser l'activité physique mais intervenir pour freiner lorsqu'elle devient débordante ◦ Jouer le rôle de l'arbitre ◦ Veiller au rythme ◦ Gérer la fatigue physique
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Découverte de l'autre, du MONDE ◦ Prévalence de la tendresse sur les désirs sexuels ◦ Oui aux valeurs des adultes ◦ Obéissance ◦ Stade de la personnalité polyvalente (WALLON) ◦ Ne croit plus en la toute-puissance parentale / se détache des parents ◦ Recherche des autres ◦ Référence aux adultes qu'il connaît ◦ Découverte de la vie, de la mort aussi ◦ Phase de latence (FREUD) cela ne signifie pas que la sexualité n'existe pas! ◦ Intériorisation ◦ Établir des règles du jeu ◦ Essaie de se donner une morale (maîtrise du non) ◦ Importance du mensonge ◦ Essaie de braver l'interdit parental (bêtises multiples) 	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Respecter les références de l'enfant ◦ Valoriser et accompagner ◦ Fiabilité de l'adulte ◦ Faire passer des habitudes de respect de soi et des autres ◦ Répondre à leurs questions, à leur curiosité ◦ Susciter l'intérêt de l'enfant ◦ Être vigilant aux changements d'humeur, aux bagarres, etc. ◦ Être vigilant aux bêtises éventuelles

Effectifs

A ce jour sont inscrits sur l'ALAE :

- 230 enfants (temps méridien)
- 96 enfants (temps du soir)

Horaires de fonctionnement

A ce jour sont inscrits sur l'ALAE :

- 230 enfants (temps méridien)
- 96 enfants (temps du soir)

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée :

- Sur le temps méridien : 1 directrice, 1 directeur adjoint et 17 animateurs.
- Sur le temps du soir : 1 directrice, 1 directeur adjoint et 3 animateurs.

Taux d'encadrement

- 1 animateur pour 14 enfants sur le temps méridien
- 1 animateur pour 18 enfants sur le temps du soir

Projets éducatifs

La ville de Saleilles a décidé de confier la gestion de l'accueil de loisirs à une association d'éducation populaire et donc d'avoir recours au régime juridique de la gestion déléguée. En réponse à l'appel à candidature, l'ADPEP66 a été retenue.

Les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'ADPEP sont fixés par le cahier des charges de la délégation.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public

Elle a été fondée en 1915 par des Inspecteurs d'Académie et des instituteurs pour venir en aide aux orphelins de la guerre.

La Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public a été reconnue Association d'Utilité Publique le 16 août 1919. En 1925, l'ADPEP décide de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Aujourd'hui, cette mission reste d'actualité.

Quatre principes guident l'action de l'ADPEP depuis l'origine :

- Le respect des principes laïques de la République.
- Des actions en complément des missions de l'Education Nationale.
- La dimension sociale : aider les plus nécessiteux.
- La fondation éducative : développer l'esprit de solidarité chez les jeunes.

Des Objectifs clairs :

- Apprendre à vivre ensemble et devenir autonome
- Participer à des projets collectifs
- Favoriser des initiatives individuelles au sein de la vie en collectivité
- Comprendre l'environnement pour le respecter
- Prendre en compte les parents
- Garantir la sécurité morale et affective des enfants
- S'adapter aux rythmes de l'enfant

Des accueils porteurs de valeurs :

Les PEP défendent trois grandes valeurs : la laïcité, la solidarité et l'égalité.

Si la loi de 1905 implique la séparation des églises et de l'Etat, le principe de laïcité va bien au-delà. En effet, une dimension plus globale du principe de laïcité fait état du principe de « vivre ensemble » et d'ouverture à l'autre. «La laïcité fait appel à ce qu'il y a de moins manipulable chez un individu, à savoir, son intelligence et sa raison...» Extrait du projet fédéral PEP 2012 - 2017.

La solidarité est la condition pour « faire société ». La solidarité définit les individus comme semblables non comme identiques d'où la nécessité d'un accompagnement différencié en milieu ordinaire.

L'égalité pour les PEP est un principe d'action qui part du postulat que tout individu est capable, l'autonomisation étant une condition de l'égalité.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
GEORGE SAND—SALEILLES—Primaire

Année 2021-2022



L'accueil des enfants en situation de handicap

Les activités organisées doivent, dans la mesure du possible, être ouvertes aux enfants atteints de handicap selon les principes de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Il s'agit de permettre l'intégration d'enfants en situation de handicap au sein de notre structure lors de tous ces temps de loisirs.

Cette intégration passe par la rencontre avec d'autres enfants « valides » dans le but de faire tomber les barrières par les différences, l'intolérance et la ségrégation dès le plus jeune âge.

L'accueil d'enfants en situation de handicap ne peut se réaliser que sous certaines conditions et en fonction de l'handicap de celui-ci.

Cela passe par la rencontre des familles ainsi que les éducateurs qui suivent les enfants, mais aussi par du personnel qualifié, ayant des connaissances sur les différents handicaps que l'on peut rencontrer.

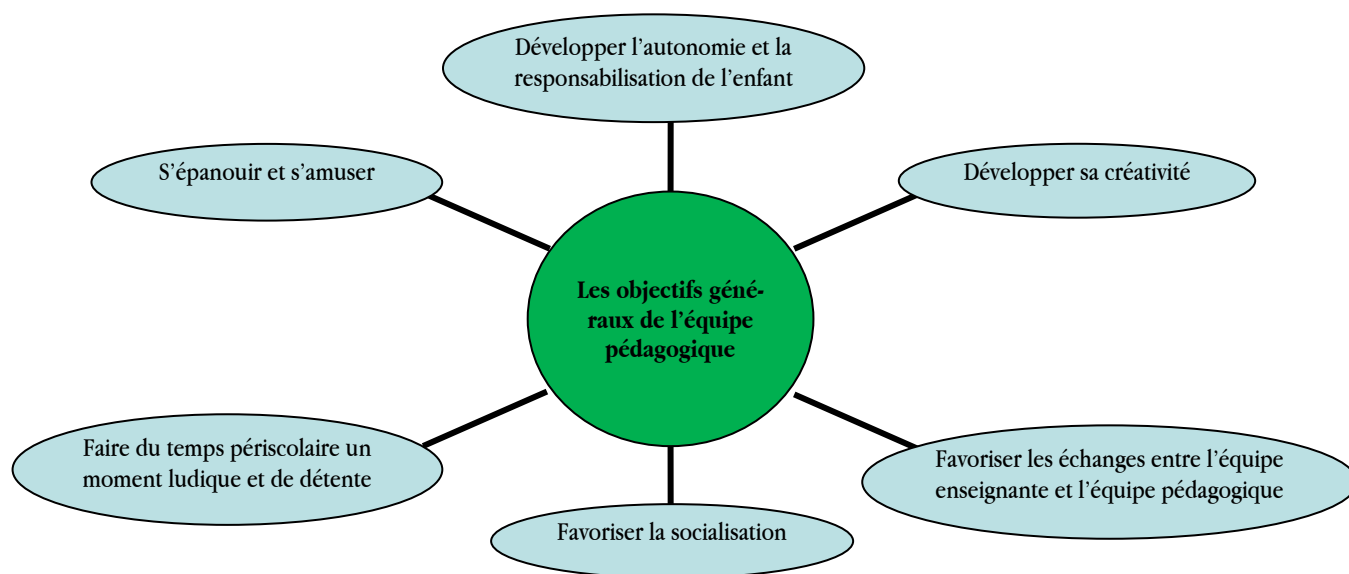
Il est parfois nécessaire et toujours en fonction des handicaps de l'enfant d'avoir une personne détachée, soit un animateur soit une auxiliaire de vie scolaire, mise à disposition pour assurer le suivi de l'enfant et son intégration au sein du groupe.

Nos intentions éducatives, nos objectifs

L'équipe d'encadrement travaille dans une démarche éducative prenant en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités et dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial.

Nous devons réunir toutes les conditions nécessaires (sécurité, hygiène...) au bon déroulement de la vie sur la structure.

L'ALAE n'est pas une " seconde école ", son objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant mais plutôt de lui faire apprécier un réel temps de distraction, d'amusement dans une spirale éducative (apprentissage des règles de vie en collectivité, par les activités, le temps repas, la vie de groupe et la relation à l'adulte) selon le moment de la journée et de ses attentes dans le respect mutuel de tout ce qui l'entoure, le préparant ainsi à sa construction d'adulte qui est de devenir un citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société où il trouvera sa place.



Les objectifs opérationnels

Responsabiliser les enfants :

- En leur donnant la possibilité de faire des choix
- En travaillant sur les différentes étapes du projet d'activité

Amener l'enfant à se réaliser et à acquérir une certaine autonomie :

- En leur proposant des activités variées
- En laissant l'enfant faire le choix de son ou ses activités

Développer la motricité de l'enfant :

- Par la réalisation de jeux sportifs avec des sports de références
- Par la prise de conscience de son corps et de son potentiel

Apprendre à vivre ensemble :

- Responsabiliser les enfants envers autrui en facilitant la communication entre les enfants et les adultes
- Amener l'enfant à respecter l'autre en favorisant et valorisant l'esprit de groupe
- Amener l'enfant à respecter le matériel et leur environnement tel que les salles d'activités et les lieux communs

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'École
GEORGE SAND—SALEILLES—Primaire

Année 2021-2022

Les rôles de chacun

Afin que nos objectifs soient atteints, chaque adulte à un rôle important à tenir.

Le directeur

Pour que l'année se déroule correctement et que chaque individu y trouve sa place, son intérêt, le directeur doit mettre en place et gérer la préparation, le déroulement et la finalité de l'année.

- Il est garant du projet pédagogique qui est en accord avec le projet éducatif, et assure son suivi. Il est responsable de la période (et donc du groupe, des locaux) et doit s'assurer que tous est mis en place pour garantir le bon déroulement.
- Il établit un climat de confiance, analyse les différents problèmes rencontrés et les points forts, prévoit, observe et prend des décisions.
- Il a la même conduite à tenir que les animateurs car c'est un référent.
- Il a un rôle de formateur avec tous les membres de l'équipe et plus particulièrement avec les stagiaires, et il met en place des outils d'aide afin que chacun puisse évoluer.
- Il doit connaître et appliquer les règles SDJES et informer le reste des adultes en leur donnant la possibilité de se renseigner si nécessaire (instructions à disposition, téléphones affichés).
- Il assure la gestion et l'organisation administrative, financière et pédagogique (inscription administrative des enfants, gestion des présences des enfants et du personnel, suivi de l'entretien des locaux et du matériel, gestion des commandes, budget).
- Il assure un lien direct avec l'ADPEP, la mairie et les services, avec les animateurs, les enfants et les parents.
- Il veille à la présence de tous les documents obligatoires sur le centre : déclaration d'ouverture, registre de sécurité, assurance, projet éducatif, dossiers animateurs, fiches sanitaires des enfants, numéros de téléphone d'urgence.
- Il prépare et mène les réunions de préparation et les bilans en favorisant l'information et la communication.

Le directeur adjoint

- Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.
- Il coordonne l'équipe d'animation et veille au respect du projet.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le projet pédagogique.
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.
- Il assure le remplacement du directeur en cas d'absence.
- Il participe à la gestion de la structure (financière, administrative et pédagogique).
- Il applique et contrôle la réglementation jeunesse et sport.

L'animateur

Pour assurer la sécurité des enfants, les animateurs doivent connaître les règles SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) en vigueur et les respecter (elles sont à la disposition de chacun dans le centre). Il est primordial que chacun connaisse les responsabilités qu'il y a en encadrant un groupe d'enfants.

Il faut se servir du projet pédagogique comme outil de travail et le respecter.

Pour que la vie soit agréable et réponde bien aux besoins et aux envies des enfants, une conduite est à suivre, chacun doit :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant.
- Agir en personne responsable.
- Se référer au projet pédagogique.
- Savoir se placer dans l'espace.
- Favoriser les échanges.
- Mettre en place des activités variées et adaptées à l'âge des enfants.
- Communiquer avec les parents.
- Gérer sa fatigue.
- Être souriant.
- Être motivé et motivant.
- Respecter l'enfant en tant qu'individu à part entière.
- Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes.
- Être disponible.
- Savoir improviser.
- Savoir se documenter.
- Savoir aider.
- Être ponctuel.
- Être cohérent.
- Savoir gérer son activité (de la proposition au rangement).
- Faire part à l'assistant sanitaire des problèmes de santé (mêmes minimes).
- Savoir travailler en équipe et écouter l'autre.
- Participer aux réunions de préparation.
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

L'animateur est un référent pour l'enfant. Il doit donc montrer l'exemple en étant responsable, civique et en prêtant attention à ses faits et gestes ainsi qu'à son langage.

C'est aussi un formateur pour les autres adultes car chacun a quelque chose à apporter aux autres.

L'animateur stagiaire

Le stage doit lui permettre de faire le lien entre la théorie et le terrain, de mettre en pratique ce qu'il a appris durant la session de formation générale et approfondir ses connaissances en matière de techniques d'animation.

Il fait partie de l'équipe et à ce titre il doit comme ses collègues animateurs agir de la même façon.

L'assistant sanitaire

- Il travaille en partenariat avec le directeur.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi sanitaire.
- Il est responsable de l'infirmerie, du suivi sanitaire, des soins, des trousseaux à pharmacie.
- Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.
- Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.
- Il fait de la prévention et informe régulièrement tous les autres membres de l'équipe.
- Il gère les fiches sanitaires de liaison.
- Il gère le cahier d'infirmerie.
- Il est le référent en matière de santé auprès des parents.

Le fonctionnement

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) accueille les enfants inscrits au restaurant scolaire pendant le temps dit « méridien » de 12h à 13h50.

L'effectif varie entre 200 et 230 enfants. Les effectifs sont constants tout au long de la semaine.

L'animateur fait partie d'une équipe éducative dans laquelle différentes missions complémentaires (éducatives, pédagogique, ludique...) et solidaires sont assurées. On travaille ensemble dans le même but avec les mêmes règles.

Déroulement type

Chaque classe a un animateur référents qui change par roulement chaque mois.

12h Chaque animateur se rend dans une classe pour récupérer les enfants et pour faire l'appel.

L'enseignant sort de sa classe avec les enfants externes et les accompagne auprès des familles

L'animateur entre dans la classe et fait l'appel des demi-pensionnaires (l'appel se fait assis et dans le calme)

12h/13h10 : Repas échelonné au Self.

Chaque classe à ses tables attribuées

Temps d'hygiène avant le repas

A la cantine, les animateurs veillent à ce que les enfants disposent sur leur plateau de trois plats minimum. Ils accompagnent les enfants durant leurs repas.

Les enfants goûtent les plats et peuvent ensuite refuser de terminer s'ils n'aiment pas

Le repas est un moment de convivialité et d'échange calme, il est important qu'il se déroule dans un temps qui ne peut être inférieur à vingt minutes

Avant de débarrasser, l'animateur veille à ce que les enfants aient suffisamment mangé

Les problèmes liés à l'alimentation des enfants doivent être signalés à la direction de l'ALAE

Un double appel est fait à l'entrée de la cantine afin de vérifier les effectifs et que tous les enfants passe en cantine.

11h50/13h50 : Temps d'activités dans la cour sur les différents lieux (les animateurs sont répartis chaque jour sur un lieu et un projet).

11h45-12h30 : 1^{er} temps des projets

12h45-13h30 : 2^{ème} temps des projets

13h50 : Fin du temps méridien, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants lorsqu'ils arrivent.

Les projets et activités

Les activités et les projets rentrent dans le cadre du projet éducatif, en coordination avec le projet d'école. Ils sont élaborés afin de prendre en compte l'intérêt de l'enfant, à savoir comprendre ses besoins, repérer sa participation, son implication dans le groupe et ses relations aux autres.

Cela permet de contribuer à son épanouissement en lui donnant la possibilité d'imaginer, de s'exprimer, de créer, de lui permettre d'obtenir un équilibre affectif pour pouvoir vivre normalement tout le reste (confiance, compréhension, repères...)

Enfin, au travers ses temps proposées, l'enfant a la possibilité de jouer seul, à deux ou en groupe, rencontrer les autres pour se connaître, se comparer, se mesurer, faire, etc. ...

La pratique doit rester dans le domaine du plaisir, du jeu et doit être adaptée aux groupes d'enfants (âges, niveaux...)

Chaque jour de la semaine un panel d'activités variées est proposé aux enfants :

- Atelier « Ludothèque »
- Atelier « Lecture »
- Atelier « jeux sportifs »
- Atelier « jeux collectif »
- Atelier « activités manuelles »,
- Atelier « jeux de construction »
- Atelier « d'expression »

L'animateur doit prendre en compte les besoins et les capacités de chacun. Il est responsable des enfants afin d'assurer leur sécurité, de rester vigilant au respect des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inciter l'enfant à s'investir.

A chaque fin d'activité, l'enfant aide les animateurs au rangement du matériel.

L'animateur est un repère pour les enfants, il doit avoir une attitude active pendant les tâches matérielles (en aidant l'enfant) et pendant les activités, pour motiver et intéresser les enfants afin qu'ils se mettent en valeur.

Les situations d'échec devront être évitées ou servir d'expérience pour mieux rebondir.

Chaque animateur met en place un projet minimum par cycle (5 à 8 semaines) et réalisable de 1 à 2 fois par semaine.

Le non négociable

- Appliquer la législation en vigueur.
- Interdiction de fumer devant les enfants et dans tous les locaux accueillant ou non des enfants.
- Interdiction d'introduire ou de consommer de l'alcool ou produits illicites.
- Respect des horaires de travail.
- Présence obligatoire à tous les temps de travail pour le bon déroulement de la journée.
- Tenue correcte et adaptée au travail.
- Aucun conflit en présence des enfants.
- Respect des personnes, lieux et matériel.
- Respect des règles de vie et des décisions prises en commun.
- Tout acte de violence physique, morale ou verbale entraînerait des sanctions.
- Appel téléphonique auprès de la direction pour signaler absence.

Evaluation

C'est durant ces temps de réunion hebdomadaires que sont programmés l'organisation de la vie quotidienne, les projets d'activité ainsi que leur préparation...

Pour les projets, les évaluations portent sur le suivi en rapport avec le projet pédagogique, les difficultés rencontrées, les améliorations à apporter.

Les réunions permettent aussi d'échanger des savoirs et des compétences dans l'équipe. Elles sont nécessaires pour la cohésion de l'équipe et le bon déroulement.

L'équipe de direction et l'équipe d'animation participent activement :

A l'évaluation des actions menées :

- Evaluation des projets
- Participation de l'enfant au moment de l'activité
- Evaluation des échanges entre les enfants d'âges et de sexes différents

A l'évaluation des animateurs :

- Réunion de fin de cycle
- Réunion d'évaluation chaque fois que la direction le juge nécessaire
- Evaluation individuelle à la fin de l'année scolaire

Des réunions seront organisées pour faire le point sur les activités, les projets, les problèmes rencontrés par l'équipe voire des enfants

La direction de l'ALAE participe, pour un temps le concernant au conseil d'école.

Protocole sanitaire Covid ALAE

Sens de circulation dans le bâtiment

La sortie du bâtiment se fait de manière échelonnée. L'animateur avec son groupe d'enfants rejoint leur salle, groupe après groupe par l'entrée principale.

Accueil des mineurs

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RTPCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.

Journée type

Le temps méridien :

Chaque animateur est référent d'une même classe tous les jours et durant toute la période (de vacances à vacances). L'enseignant récupère les enfants qui ne mangent pas à la cantine et laisse à l'animateur, les enfants qui mangent à la cantine dans la classe. L'animateur fait l'appel et se dirige vers la cour en suivant un chemin attribué (voir schéma affiché).

A la cantine, 4 rangées de table sont mises en place et chaque groupe de classe a des tables attribuées. L'entrée dans le restaurant scolaire se fait de manière échelonnée, il faut que le premier groupe soit servi pour faire rentrer le deuxième groupe.

Chaque groupe sera appelé par un référent afin de gérer le flux dans le restaurant scolaire.

Groupe cantine :

CLASSES	ANIMS	LUN	MAR	JEU	VEN
CP VANNER	LAURIE				
CP SIDOU	ANNELINE + PAULINE				
CE1 CARRERE	MELINA				
CE1 TORRENT	CAROLINE + DARYL				
CE1 CEP DEMONCEAU	ELIAN				
CE2 TRESSON	AURIANE				
CE2 RINALDI	JULIE + ALEXANDRE				
CE2 CM1 FORET	KATYA				
CM1 MONESTER	PAOLO				
CM1 ROUSSEL	CARILLE + DYLAN				
CM2 RIBES	JORDI				
CM2 DI SERIO	AMINE				
TOTAL					

Un animateur fait l'appel en début de classe et s'occupe de servir à boire ou de resservir les enfants.

Les enfants se lavent les mains à l'entrée du réfectoire, leur plateau est préparé par un agent de service et remis à l'enfant afin qu'il passe au self.

Les affaires personnelles des enfants (veste et casquette) seront placées sur leur chaise. Chaque enfant débarrasse son plateau et sort du réfectoire par la porte situé au fond de la salle.

Les tables et les chaises sont désinfectées entre chaque passage. Les carafes et paniers à couvert sont lavés entre chaque passage.

Répartition des espaces pour les projets :

CLASSES	ANIMS	nbre enfants (environ)	LIEUX	COURS	HORAIRE
CP VANNIER	LAURIE	18	Salle 3	1	12H45
CP SIDOU	ANNELINE + PAULINE	20	Salle 5	2	-
CE1 CARRERE	MELINA	13	Salle 10	3	13H15
CE1 TORRENT	CAROLINE + DARYL	18	Hall devant Mr SIDOU	1	13H20
CE1 CE2 DEMONCEAU	ELIAN	17	Salle 8	2	-
CE2 TRESSON	AURIANE	15	Devant classe Mme FORET	3	13H50
CE2 RINALDI	JULIE + ALEXANDRE	20	Salle 2	1	12H15
CE2 CML FORET	KATYA	13	Salle 4	2	-
CM1 MONESTIER	PAOLO	17	Salle 7	3	12H15
CM1 ROUSSEL	CAMILLE + DYLAN	19	Salle 9	4	-
CM2 RIBES	JORDI	17	Salle réunion / 6	5	12H15
CM2 DI SERIO	AMINE	17	Hall devant salle des maîtres	6	-
					12H45

Dans la mesure du possible, les groupes ne se croisent jamais afin de limiter les risques, de respecter au mieux les gestes barrières et de limiter au maximum le brassage des groupes face à cette situation exceptionnelle.

A 13h50, le passage de relais aux enseignants se fera dans la grande cour, chaque animateur conduit son groupe d'enfant au point de rassemblement de la classe mis en place par chaque enseignant.

Temps du soir :

A 17h, les enfants qui fréquentent l'ALAE sont conduits par les enseignants directement au bâtiment de l'ALAE. 3 salles sont mises à disposition des enfants. Une salle pour les cp – ce1, une deuxième pour les ce2 et une troisième pour les cm1 – cm2.

Les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux du périscolaire sauf cas exceptionnel. Ils doivent se présenter à l'interphone situé à l'entrée du bâtiment de l'ALAE. L'enfant sera alors appelé et se verra diriger vers la porte de sortie du bâtiment. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte et aux abords du groupe scolaire.

Salle destinée à accueillir un enfant malade

Le bureau de la direction.

Les référents Covid

Da Costa Cindy (directrice) et Resplandy Matthieu (directeur adjoint).

Equipe d'animation

- Les personnels seront équipés de masques fournis par l'ADPEP66. Les masques sont à changer toutes les 4 heures.
- Les salariés en poste ont été sensibilisés aux gestes barrières notamment par des affichages dans les locaux et à l'utilisation du masque et du lavage des mains à travers les tutoriels transmis par l'employeur. Les salariés embauchés en cours d'année bénéficieront du même niveau d'information.
- Les directions d'ACM auront un stock de masques à leur disposition et se chargeront de les distribuer aux animateurs. La mairie mettra à disposition du savon liquide et du gel hydro-alcoolique au sein des locaux scolaires et extrascolaires.

Les animateurs rappelleront et feront appliquer aux enfants les gestes barrières. Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant avec une serviette en papier jetable. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Nettoyage des locaux

Les agents municipaux effectueront le nettoyage/désinfection des locaux deux fois par jour, une fois le matin et une fois à 14h.

Informations

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque

- Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage
- Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique
- Pour retirer le masque: l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque); le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Les portes des salles resteront ouvertes.

Les locaux devront être aérés de façon régulière.

Aucune circulation dans l'enceinte de l'ALAE, sans en avertir la direction.